

# Comment pouvons-nous vous aider ?

## WINNING WITH AIG



## Environnement

### Des solutions optimales en Environnement



#### Industrie :

- Papier
- Électricité
- Pharma
- Machines
- Métallurgie
- Alimentation et boissons
- Chimie



#### Projets de construction, génie civil et démolition



#### Gestion immobilière et transactions



#### Organisations multinationales



#### Gestion des déchets et traitement de l'eau



#### Énergie renouvelable



#### Transport et logistique

#### Clients Privilégiés

Tous les segments d'entreprises quelle que soit leur taille, de la PME jusqu'aux multinationales.



#### ATTENTION

- Activités minières

**EnviroPro couvre la responsabilité civile des entreprises pour, entre autres, les dommages environnementaux, assainissements, blessures corporelles et dégâts matériels**

- Comprend des services supplémentaires pour aider à atténuer les risques
- Réduit les réclamations futures grâce aux conseils de notre équipe spécialisée en réclamations
- Des solutions sur mesure pour des besoins spécifiques et uniques
- Frais d'assainissement pour les terrains en propriété ou exploitation

### Avantages Environnement chez AIG



#### Équipe expérimentée

Une équipe spécialisée et dédiée avec une expertise dans les multinationales, la construction, l'immobilier, l'énergie et plus encore. Notre équipe a l'avantage d'avoir accès à un réseau AIG international de plus de 30 abonnés dans 20 pays.



#### Équipe dédiée aux sinistres

Nos clients et courtiers sont soutenus par une équipe dédiée aux réclamations environnementales. Ils se spécialisent dans leur domaine et peuvent traiter tous types de sinistres, des plus petits aux plus complexes et majeurs.



#### Gestion de crise

Couverture optionnelle : services de conseil en relations publiques professionnels. Essentiel pour aider à protéger la réputation d'un client en cas de crise qui aurait un impact financier négatif.



#### Consultant environnemental interne

AIG Belgique dispose d'un Senior Claims Consultant interne, qui étudie et gère les documents environnementaux techniques et les traduit en langage non technique pour le gestionnaire de réclamations. Aux côtés du client, il recherche une solution adéquate, en tenant compte de ses besoins et exigences. Et outre cette spécialisation interne, nous pouvons aussi faire appel à un vaste panel d'experts environnementaux locaux et internationaux.



#### Compétences multinationales

Notre équipe a des décennies d'expérience dans la création de programmes environnementaux internationaux par le biais de notre réseau mondial. Le domaine multinational offre des opportunités de croissance exceptionnelles pour les clients.

\* Aptitude au risque : valeur uniquement indicative - chaque cas doit être jugé individuellement

AIG Europe S.A. est une société d'assurances inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 218806. Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère des Finances du Luxembourg et supervisée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>. La filiale belge est sise à l'adresse suivante : Pleinlaan 11, 1050 Bruxelles, Belgique. RPM/RPR Bruxelles - Numéro TVA : 0692.816.659. La filiale belge est inscrite auprès de la Banque Nationale de Belgique (NBB) avec le numéro 3084. La NBB est située à l'adresse suivante : Berlaimontlaan 14, 1000 Bruxelles, [www.nbb.be](http://www.nbb.be). Vous trouverez notre politique Confidentialité et AssurMifid sur [www.aig.be](http://www.aig.be).

Le contenu de ce document est divulgué uniquement à titre d'information et peut être modifié sans préavis. En aucun cas ce document ne pourra servir à réclamer une couverture d'assurance ou tout autre droit. Le présent document ne peut être considéré en aucun cas comme une proposition de contrat ou un encouragement à la signature d'un contrat. Les produits peuvent varier selon les pays, et ne sont pas obligatoirement tous disponibles dans chaque pays européen. Seules les conditions générales et particulières de la police d'assurance fournissent une description précise et contraignante de la couverture. Les conditions d'assurance sont disponibles sur demande. AIG n'accepte aucune responsabilité en cas de dommages subis par une personne qui fonderait ses prétentions sur les informations contenues dans le présent document. Copyright ©